



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20220425-BUR-AG-22-031-DE
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 avril 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet d'opérations de redynamisation commerciale dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Bastia

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet d'opérations de redynamisation commerciale dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de politique de la ville ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 22 mars 2021 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2022 et son annexe, la note d'information du 20 janvier 2022 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'opérations de redynamisation commerciale dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement du projet d'opérations de redynamisation commerciale dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Bastia

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le projet d'opérations de redynamisation commerciale dans les QPV de Bastia.
- La demande de financement à l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022, ainsi que le plan de financement de ce projet, comme suit :

- **Dépenses** 8 000 € HT

- **Recettes**

Etat - Dotation Politique de la Ville 2022 : 60 % soit 4 800 €

CAB (autofinancement) : 40 % soit 3 200 €


AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à cette demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 AVR. 2022
et publication ou notification
du 27 AVR. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI